



Erreur de rémunération sur avenant qui me défavorise

Par **Doramifa**, le **29/04/2020** à **13:44**

Bonjour

Mon employeur m'avait promis en décembre dernier un évolution de poste , et j'ai assumé mes nouvelles responsabilités en attendant qu'ils me fassent un avenant avec le bon statut et la bonne rémunération.

J'ai reçu en janvier un avenant de mutation qui me rétrograde en un poste qui n'est ni dans mes compétence ni en accord avec mon profil. J'ai donc refusé de le signer en notifiant que ce n'est pas ce qui a été convenu. Mon manager m'a dit que c'était une erreur, et a demandé à la RH de maintenir mon statut actuel sur cet avenant de mutation, en attendant l'entretien annuel pour parler statut et augmentation.

Ce qui s'est passé c'est qu'ils m'ont envoyé un nouvel avenant avec mon statut , sauf qu'ils ont laissé la rémunération du poste que j'ai refusé qui est nettement plus bas que ce que je touche. Je l'ai donc signé par inattention.

A l'instant où je vous parle, je touche tjrs le meme salaire qu'avant l'avenant, je n'ai découvert qu'aujourd'hui que j'ai signé un avenant avec le mauvais salaire.

Est-ce que ceci me pénalisera s'ils décident de baisser mon salaire? Je n'ose pas demander qu'ils revoient le contrat de peur qu'ils l'utilisent contre moi.

J'ai des écrits en revanche qui montrent mes durs négociations avec mes supérieurs pour demander qu'il reconsidèrent mon salaire à la hausse, ce serait donc illogique qu'une personne consente à etre rétrogradée et réclame une évolution de statut et de rémunération..

Par avance merci de votre aide..

Par **miyako**, le **30/04/2020** à **08:23**

Bonjour,

Pour rétrograder un salarié,il faut un motif,soit disciplinaire,soit économique (suppression du

poste) .On ne peut pas baisser le salaire ,de cette manière .

L'avenant est donc entaché d'irrégularité ,sauf si il invoque un motif économique .

Si vous avez des représentant du personnel,prenez contacte avec eux et éventuellemnt contactez l'inspection du travail.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **30/04/2020** à **08:52**

Bonjour,

Il vous serait quand même très difficile de contester l'avenant que vous avez ratifié...

L'Inspection du Travail risque de ne pas vouloir s'immiscer dans un tel différend individuel et je pense qu'il vaudrait mieux mettre au clair la situation avec l'employeur...